

Facturation transport :
Tél : 081/77.10.60
E-mail : cellule.encodage@croix-rouge.be
Du lundi au vendredi de 8:30 à 10:30 - Mardi 8:30 à 15:30

N° de service SPF SPSCAE : 034

Date document : 23/03/2022
N° client : C00025965

GOBLET ETIENNE
PLACE DU COUVENT 3
5020 CHAMPION
BELGIQUE

Facture CL112-2202442

Intervention d'aide médicale urgente du service d'ambulances

Date transport : 19/02/2022 03:00:05 **N° patient :** PAT0026710
N° transport : 22005287 **N° fiche ambureg :** 90220500047

Personne transportée : **GOBLET ETIENNE** **N° registre national :** 64092908168
PLACE DU COUVENT 3
5020 CHAMPION
BELGIQUE

De : CHAMPION (5020), COUVENT - PLACE DU COUVENT 3
A : NON TRANSPORTE -

	A charge de la mutualité	A charge du patient
Forfait intervention service d'ambulance.		
Transport sur une distance de 12 km	0,00	62,11
Montant forfaitaire de 62,11 EUR	0,00	62,11
Total EUR		62,11

Le patient ou son titulaire peut demander au représentant légal du service ambulancier l'accès aux données à caractère personnel et aux autres données de l'intervention ambulancière au cours de laquelle il y a eu contact avec le patient.

Facture conforme à l'AR du 28/11/2018.
Exempté de TVA conformément à l'art 44. §2, 1° b) du Code de la TVA.
La communication structurée doit être obligatoirement utilisée lors du paiement.

Conditions générales

Echéance : 30 jours date facture
Le non paiement à échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure, en plus du principal, le paiement de frais supplémentaires. En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents.

INFORMATIONS POUR LE PAIEMENT

Montant à payer pour le 22/04/2022 : 62,11 EUR
Bénéficiaire : CROIX-ROUGE DE BELGIQUE CF - Départs 112 urbains
Rue de Stalle, 96
1180 UCCLE
IBAN : BE98 0689 3598 8793
BIC : GKCCBEBB
Communication structurée : 112/2202/44233

*P. Goblet Ch
le 12/04*

Champion, le 3 mars 2022

SŒURS DE LA PROVIDENCE ET DE L'IMMACULEE CONCEPTION A.S.B.L.

Communauté de Champion - Mr Jacques Rosman

Place du Couvent, 3

5020 Champion

0475/313736

n° entreprise : 0409.758.187

Maître Sophie Pierret

Rue du Beau Vallon, 128

5002 Saint-Servais

DECLARATION DE CREANCE n° 3/2022 Etienne Goblet

Objet	Quantité	Px unitaire	TOTAL
<u>Accueil à la communauté de Champion</u>			
<u>févr-22</u>			
Nuitées	19	40,00 €	760,00 €
Forfait TV			12,50 €
Téléphone 081/208623			9,00 €
Combiné, connexion, contrat de maintenance			
Pharmacie Angely			
Blanchisserie			15,00 €
Médecin			
Pédicure			
Coiffeur			
Lingerie Etienne			
Mise à disposition des locaux funéraires			120,00 €

EUR

916,50 €

Merci de bien vouloir régler ce montant sur le compte **BE32 0001 5406 5302**
des Sœurs de la Providence

*P. compte chq
le 12/04*



Clinique Saint-Luc

Bouge

ASBL Santé & Prévoyance
Rue Saint-Luc 8
5004 Bouge

N° INAMI: 71070613000
N° BCE: 0407961214
www.slbo.be

Une question sur le **contenu de cette facture** ?
Par téléphone au 081/20.99.39 (ou facturation@slbo.be)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Une question sur les **conditions de paiement** ?
Par téléphone au 081/20.93.74 ou .75 (ou comptabilite@slbo.be)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Exp: Clinique Saint-Luc Bouge, Rue Saint-Luc 8, 5004 BOUGE



Ca-W3-L1

Patient - GOBLET ETIENNE MARIE
N° du patient **246000** N° Niss 64092908168
Date de naissance 29-09-1964 Mutualité 134000
Date d'expédition 31-03-2022 Dossier 14289601

U316111-006468

À la succession de
GOBLET ETIENNE MARIE
PLACE DU COUVENT(CH) 3
5020 CHAMPION

Facture polyclinique - 2202104106

Chère Madame, cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la facture de votre consultation, traitement ou séjour à la Clinique ou dans l'un de nos centres médicaux. Cette facture peut également concerner des analyses de biologie clinique qui nous ont été confiées par votre médecin traitant.

En vous remerciant pour la confiance que vous témoignez en notre institution, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

La Direction

Montant : **3.72 euros**
A verser sur le compte IBAN : **BE81 7320 0694 2524**
Avec la communication structurée : **220/2104/10618**

A payer dans **les 15 jours** à dater de la présente facture pour éviter des **frais supplémentaires**
Conditions générales au verso

Un bulletin de virement traditionnel reste disponible à la fin de la facture détaillée

Vous en avez marre des factures papier et d'encoder des paiements?



La Clinique Saint-Luc vous simplifie la vie en vous offrant l'accès aux services de www.digiteal.eu entreprise agréée par la Banque Nationale de Belgique comme établissement de paiement. En optant pour ces services (gratuits), vos **paiements seront facilités** et vous pourrez décider de recevoir vos prochaines factures sous format électronique. Chaque année la clinique envoie plus de 350.000 factures papier. (Plus d'infos : www.slbo.be/digiteal)

ENSEMBLE REDUISONS NOTRE EMPREINTE ECOLOGIQUE

*fact. compte ch.
le 12/04*

Patient - GOBLET ETIENNE MARIE

N° du patient **246000** N° Niss 64092908168
Date de naissance 29-09-1964 Mutuelité 134000
Date d'expédition 31-03-2022 Dossier 14289601

À la succession de
GOBLET ETIENNE MARIE
PLACE DU COUVENT(CH) 3
5020 CHAMPION

Facture polyclinique - 2202104106

DETAIL FACTURE PATIENT

Communication

Exceptionnellement, des factures complémentaires pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.
Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Statut méd. (1)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables							
Honoraires entièrement à charge de la mutualité							
Honoraires partiellement à charge de la mutualité							
Docteur ELSEN, MARC Prescripteur Docteur MAUROY, JULIE Fft >b1750 et <b3500	C	04/02/22	593014	1	32,30	3,72	
Sous-total 1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)					52,51	3,72	

TOTAUX	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
	52,51	3,72	
TOTAL		3,72	
Restant à payer		3,72	
À verser sur le compte de l'hôpital : BE81732006942524			

- (1) Conventienné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.
Partiellement conventienné (PC) : le dispensateur est certains jours, lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
Non conventienné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).
- (4) Supplément: est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventiennés ou partiellement conventiennés et sont entièrement à charge du patient.
- (9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données 'Nomensoft' disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.